

La Petite Tunisie

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr. — 6 fr.	
France et Algérie.....	12 » — 7 »	
Etranger.....	15 » — 8 »	

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE
TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis, Paris, et Marseille, aux bureaux du journal.

LA PETITE TUNISIE paraîtra en France tant que le décret antirépublicain sur la Presse sera maintenu en Tunisie.

L'ÉTERNELLE RENGAINÉ !

L'Éternelle Rengainé !

La question de la caravane des employés de Commerce, déjà traitée dans la presse tunisienne, et même rabâchée, est revenue devant la Chambre de Commerce, où elle a été apportée par M. Bellot, le vice-président de cette compagnie.

A côté du préjudice commercial causé à l'intéressante catégorie des hôteliers de Tunis, par la direction de l'Enseignement, qui avait eu le tort de louer aux excursionnistes les chambres du Lycée Carnot, M. Bellot a regretté que cette caravane, composée de représentants de commerce, n'ait pas été pilotée par la Chambre de Commerce. Cela fut évidemment d'un très bon naturel chez ce représentant, soucieux des prérogatives de sa compagnie et des intérêts dont il a la charge, mais la faute ne provient-elle pas un peu des membres de notre représentation commerciale ?

M. Bellot dit qu'on comprend facilement que lorsqu'il s'agit d'une excursion d'instincteurs, la ligue de l'Enseignement soit qualifiée pour les recevoir et se mettre à leur disposition. Très bien.

Mais pourquoi si la Chambre de Commerce tenait tant à piloter les caravaniers, n'aurait-elle pas fait comme la ligue ? Pourquoi ne s'est-elle pas mise en frais pour les recevoir ?

Elle attendait, sans doute, que nos visiteurs vinsent la prier de vouloir bien leur faire l'honneur de les ciceroner, alors que la ligue leur avait déjà fait mille avances, qu'ils s'étaient naturellement empressés d'accepter.

Ce côté de « pilotage » était donc superflu du milieu du débat, car chacun, ligue de l'Enseignement ou autre société, est libre d'inviter qui bon lui semble sans avoir à demander la permission à tel ou tel corps parce qu'il représente tels intérêts ou tels autres comme on tente de le faire aujourd'hui pour se rendre indispensable.... à la résidence.

L'intermédiaire obligatoire ! La rengainé a fait son temps. Il a trop longtemps été de mode. Il est usé.... Il n'en faut plus.

Mais là où nous sommes pleinement d'accord avec le rapporteur, c'est lorsqu'il s'élève et proteste sur les facilités que rencontrent les caravanes auprès de la direction de l'Enseignement Public qui loue ou prête ses locaux au détriment des com-

merçants, plus souvent qu'il ne faudrait.

Que, par exception, dans certaines circonstances, où l'affluence des étrangers est considérable, la direction en question rende service en prêtant ses dortoirs, rien de plus juste. Mais de là à en faire pour ainsi dire un commerce, la Chambre a eu raison de voter la protestation en espérant que la direction de l'Enseignement voudra à l'avenir bien laisser aux hôteliers le soin de loger les excursionnistes de passage à Tunis.

Encore faut-il que ceux-ci ne cherchent pas, non plus, à étrangler les voyageurs, comme on l'a vu faire, il y a quelques mois, lors du Congrès. Certains logeurs, peu scrupuleux, avaient eu le toupet de demander dix et quinze francs par jour, des chambres garnies de punaises, généralement inoccupées à cause de ces insectes peu agréables.

Em. LACROIX

On nous écrit de Paris, où M. Pichon se trouve actuellement, que devant les... comment dirons-nous, les... reproches, non les conseils, de ses anciens amis qui lui sont restés fidèles, notre résident aurait promis d'éloigner un peu ceux qui l'ont accaparé depuis son arrivée en Tunisie et de gouverner avec les républicains.

Nous voulons bien croire à la promesse de M. Pichon, mais ses accapareurs le lâcheront-ils ?

C'est douteux. Aujourd'hui, habitués de la maison, ayant leurs grandes et petites entrées à la Maison de France, ils auront de la peine à s'en tenir éloignés... Si la porte s'entreferme devant eux, assez pour les empêcher de passer, ils rentreront par la fenêtre.

M. Pichon ne peut plus se déprendre des gens qui n'entendent pas être lâchés ! Il le verra bien. A moins de casser les vitres, mais vit-on jamais cela dans la diplomatie ?

Le Contrebandier de Chira et le Journaliste

(Le contrebandier de Chira ou haschiche, bien connu en Tunisie, se présente aux bureaux d'un confrère quotidien.)

LE CONTREBANDIER. — Vous n'ignorez pas monsieur, que depuis quelque temps, un chiffon de journal, malheureusement très répandu dans notre ville, mène une campagne contre la contrebande de Chira. Comme vous savez, je suis importateur de cette matière prohibée, et je crains que cette campagne satanique ne me porte préjudice malgré les précautions que je prends et qui me mettent à l'abri de toute surprise policière. Je désire donc que vous plaidiez les circonstances atténuantes sur mon genre d'opération.

LE JOURNALISTE. — Je suis très heureux de votre visite M. Y..., il est de notoriété publique, que l'œuvre que notre journal a entreprise en Tunisie, comprend la défense des opprimés, et votre cas mérite notre appui.

LE CONTREBANDIER. — Vous connaissez aussi bien que moi, monsieur,

que la Chira a une grande analogie avec l'opium, et surtout leur usage offre des dangers identiques. Les Indiens, les Turcs, Égyptiens, Algériens et Tunisiens, fréquentent les fumeries de Chira, comme les Chinois, et les Européens résidant dans vos colonies d'Asie et à Paris même, fréquentent les clubs, véritables fumeries d'opium. Or, pourquoi votre gouvernement n'agit-il point contre l'Européen fumeur d'opium, avec la même sévérité adoptée contre l'Arabe fumeur de Chira ? Puisque le premier a le droit de s'abrutir pourquoi le second ne serait-il pas son égal devant le vice ?

On poursuit, au nom de la sécurité publique, l'indigène qui cherche l'oubli de ses misères dans une pipe de Chira ; nous frisons l'amende et la prison pour quelques balles de ce haschich que nous importons, tandis qu'on protège le distillateur de Boukha et autres affreux alcools, véritables fléaux pour la santé des Européens et Indigènes.

Je suis persuadé monsieur, que si l'Etat voulait prohiber l'importation de l'alcool et permettre librement celle de la Chira, il réaliserait un revenu beaucoup plus rond, et la santé publique serait beaucoup moins compromise car entre l'alcool et la Chira, c'est le premier qui est le plus nocif.

LE JOURNALISTE. — C'est très bien M. Y..., j'ai pris note de tout ce que vous venez de m'expliquer, et je ferai publier quelques lignes dont vous serez amplement satisfait.

LE CONTREBANDIER (en se levant). — N'oubliez pas d'ajouter dans votre publication que la Chira nous vient de Malte, et est produit Anglais, car la plupart ici ignorent qu'elle provient de la péninsule Balcanique ; de cette façon j'espère tromper l'opinion publique, et écarter les soupçons qui pèsent sur moi pour les faire retomber sur les Maltais.

(Journaliste et contrebandier se serrent la main.)

Et la farce pour ce malheureux Ganouna n'a pas encore cessé ! Elle continue toujours, comme le nègre de l'histoire !...

Innocent du délit dont on l'incrimine, il n'en reste pas moins sous les verrous attendant une libération qui aurait dû avoir lieu le huitième jour de son incarcération puisqu'on ne lui a pas laissé la faculté d'interjeter appel... comme au commun des mortels !

Et l'on appelle cela de la justice !

S'il y a un autre motif que celui du soi-disant outrage au président, qu'on le dise. Alors nous saurons qu'à l'ombre des trois couleurs de la République française, les lettres de cachet existent comme autrefois avant l'occupation française !

Le maintien de Ganouna, ce malheureux, en prison, est un défi à la justice et à l'honnêteté publique.

M. Padoux, chef intérimaire du gouvernement tunisien, assume une grosse responsabilité que nous ne voudrions certainement pas avoir le jour où il faudra rendre des comptes.

Et ce jour est peut-être plus proche qu'il ne le pense.

LE RAMBAO DE PAIX

Un banquet franco-italien a eu lieu à Tunis à l'occasion de la visite des souverains italiens en France.

Des discours ont été prononcés. Celui de M. le Consul d'Italie, en français, est à retenir.

« Puisque c'est ici, malheureusement, a dit ce diplomate, que la discorde entre les deux peuples prit feu avec le plus de violence, c'est ici que partit l'étincelle qui l'alluma, c'est ici, plus que partout ailleurs qu'elle doit être éteinte à jamais !

« Que votre étendard tricolore flotte fièrement sur la Tunisie, ô frères de France !

« Aujourd'hui, la fraternité du travail doit remplacer la fraternité des armes qui réunit nos pères car un seul but a attiré ici nos rudes travailleurs, un seul désir les y a amenés : celui de travailler avec vous cordialement et sans relâche à l'ombre de ce drapeau afin qu'il protège le pays et que celui-ci soit de plus en plus riche, prospère et heureux. »

Certes, voilà un beau langage qui nous a touchés profondément.

Seulement sera-t-il entendu aussi bien de la masse de nos compatriotes que de celle de nos frères latins ?

That is the question !

Ce n'est pas en un jour qu'on oublie le passé ni cette lutte à la Machiavel, de vingt longues années, ni cette alliance avec l'Allemagne, qui dure toujours.

Pendant une longue période de temps nos résidents généraux ont dû faire des prodiges pour éviter de mettre le feu aux poudres. Car c'est de Tunis que devait partir l'étincelle qui devait faire parler le canon.

L'Italie, alliée à l'Allemagne et à l'Autriche, oubliant ce qu'elle devait à la France, ne cherchait que le gain.

Mais, qui l'aurait cru ? c'était l'Allemagne, notre ennemie d'hier, qui retenait sa belliqueuse associée.

La chute de ce misérable Crispi, vint modifier le sentiment général italien à notre égard. Alors elle tenta pacifiquement la prise de possession du sol. Et c'est ainsi que l'on vit de grandes sociétés se former de l'autre côté des Alpes pour l'achat de grandes étendues de terrain en Tunisie afin d'y installer le trop-plein de la Sicile et le plus d'Italiens possible.

Mais ce projet grandiose et vaste exigeait de trop gros capitaux que les capitalistes péninsulaires ne possédaient pas. Aussi, malgré l'appui occulte du gouvernement italien, et peut-être la clairvoyance des autorités métropolitaines et locales françaises, le plan d'italianisation de la Tunisie échoua.

La visite du roi d'Italie à Paris couronne les efforts de la France et consacre d'une manière définitive notre prise de possession de la Tunisie.

Maintenant que l'Italie nous a apporté le rameau d'olivier, sans nous jeter dans ses bras, accueillons ses enfants comme on accueille des nouveaux amis, mais en nous gardant, toutefois, des excès de sensiblerie. On verra plus tard !

Ne soyons pas éternellement des dinons ! — Em. L.

Malte et Bizerte

Quiconque regarde avec soin la carte de la Méditerranée s'apercevra qu'elle forme deux vastes bassins ne communiquant entre eux que par un passage de 150 kilomètres entre la Sicile et la Tunisie. Un peu à l'Est de ce passage, sur la route généralement suivie par de nombreux navires, se trouve un rocher aride sur lequel flotte l'étendard de l'Angleterre ; ce rocher aride, jadis prospère, aujourd'hui simple forteresse : c'est Malte. Cette île n'a que 250 kilomètres carrés et compte 180.000 habitants ; comme productions on y voit la pomme de terre, les oranges et quelques rares primeurs que les habitants ne sont parvenus à avoir qu'en transportant chez eux de la terre arabe de la Sicile et de la Tunisie ; d'ailleurs le sol est incapable même de nourrir la population qui ne s'occupe guère que de pêche et de cabotage.

Si d'une part la nature a mal partagé ce rocher, elle y a, d'autre part, creusé

une rade profonde et parfaitement abritée.

Par sa situation géographique et son port naturel, Malte a été dès la plus haute antiquité le point de mire de tous les peuples possédant une marine.

Au XIII^e siècle avant Jésus-Christ, les Phéniciens en firent une de leurs stations les plus importantes et le principal centre commercial de la Méditerranée. Nul ne pourra mettre en doute l'importance de Malte et de son port à une époque où la navigation était encore dans l'enfance. Après les Phéniciens vinrent les Grecs (763 avant Jésus-Christ), puis les Romains. L'île tomba ensuite au pouvoir des Vandales, des Goths et des Byzantins.

Les Espagnols s'en emparèrent en 1284 et la réunirent à la Sicile au point de vue administratif.

En 1530, Charles-Quint la donna aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui prirent alors le nom de chevaliers de Malte. L'île devint alors la sentinelle avancée de la lutte contre l'Islam. Cette époque fut aussi la plus prospère et la plus glorieuse. L'ordre religieux et militaire des Chevaliers entreprit la lutte contre les pirates barbaresques qui à cette époque infestaient la mer Méditerranée.

En 1565, Soliman vint avec d'énormes forces turques porter le siège devant Malte, et quoique ses troupes, sous les ordres de Mustapha-Pacha, furent maîtresse du fort Saint-Elme, après une lutte acharnée, lutte dans laquelle Dragut, le célèbre corsaire, perdit la vie, la victoire resta aux chevaliers de Malte et les Turcs furent contraints de lever le siège. Les chevaliers avaient fait du port de La Valette une place forte de premier ordre ; ils élevèrent la fameuse cathédrale de Saint-Jean, dont la richesse est inouïe et où les ornements d'or et d'argent luttent de valeur et d'éclat avec les marbres les plus beaux et les pierres les plus fines et les plus rares.

L'importance stratégique de Malte n'échappa point à Bonaparte ; aussi dès le début de la campagne d'Égypte s'en empara-t-il. Mais d'autres préoccupations dirigèrent son activité d'un autre côté et M. Vaubois, le gouverneur qu'il y avait placé, fut-il contraint, en 1800, de capituler après un siège de deux ans, entre les mains des Anglais, toujours à l'affût et qui exécutèrent le plan conçu par la France. Ce ne fut qu'en 1815 qu'un traité donna l'île aux Anglais.

La grande révolution qui a transformé au XIX^e siècle le commerce du monde par la substitution de la navigation à voile, se fit sentir à Malte.

Tandis que la marine maltaise, composée entièrement de voiliers, disparaissait complètement, une raison nouvelle obligeait les navires à entrer dans le port de La Valette pour se ravitailler en charbon.

L'ouverture du canal de Suez augmenta dans des proportions imprévues le nombre des navires qui fréquentaient ces parages.

C'est ainsi que Malte a tiré, dès les débuts de la civilisation, des avantages qui lui ont permis de tenir dans le monde une place que ni son étendue, ni le chiffre de sa population ne justifiaient. Ramené aujourd'hui aux proportions les plus modiques, le transit maltais est réduit à se dissimuler presque entièrement sous la forme de commerce clandestin à descendre au rang avilissant de contrebande.

Jusque vers la fin du siècle, Malte était l'unique point où la marine pût trouver sans se détourner de sa route un abri sûr et des ateliers de répara-

tion dont elle avait besoin. Mais aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. La France a créé à Alger un grand port qui s'est outillé progressivement, offrant à tous les navires, avec un entrepôt de charbon, du fret et des ressources infinies au point de vue ravitaillement.

Enfin, le port de Bizerte a été ouvert. Bizerte occupe à l'ouest du chenal central de la Méditerranée une situation exactement semblable à celle qu'occupe Malte à l'Est, et peut avantageusement disputer à La Valette la clientèle des navires à ravitailler, grâce au territoire fertile qui l'entoure ; il peut leur fournir des vivres frais : viande de boucherie, légumes, fruits, volailles, œufs frais.

Ainsi le mouvement de la civilisation, l'évolution générale du monde commercial tend à enlever à Malte les privilèges économiques dont elle a joui depuis les premiers siècles. Nous étudierons dans un prochain article la situation respective de Malte et de Bizerte au point de vue stratégique.

Jean CABASSE.

Il paraît que le Conseil de l'Ordre des avocats de Tunis aura à examiner s'il doit engager une action judiciaire contre nous parce que nous avons publié, dans un de nos derniers numéros, un article où un avocat du barreau de Tunis était traité de casserole, à l'occasion de la condamnation de l'un de nos ex-collaborateurs.

Ces poursuites, si elles ont lieu, ne nous émeuvent nullement.

Nous avons, en effet, parlé à un honorable avocat du barreau de Marseille de l'acte que nous reprochons à son confrère tunisien. Malgré notre affirmation, l'avocat marseillais ne voulait pas nous croire.

Mais c'est impossible, ce que vous me dites là, jamais un avocat n'a pu faire chose semblable ; je ne puis l'admettre : ce serait inqualifiable....

Voilà pourquoi nous avons qualifié l'acte comme il le méritait de l'être.

Il est inadmissible qu'un avocat aille rapporter au Tribunal des paroles qui n'ont surtout pas été prononcées par le malheureux à qui on les incrimine et que l'on retient prisonnier.

M. le sénateur Strauss, à qui nous nous étions adressés, vient de nous faire savoir qu'il a appelé sur le cas de Ganouna, l'incriminé, l'attention de M. le ministre des Affaires étrangères.

Mais le Conseil de l'Ordre voudrait-il se solidariser avec son confrère ?

Nous le saurons bientôt.

NOS ÉCHOS

Alors qu'en France on poursuit non seulement les religieux soit-disant sécularisés et les propriétaires ou locataires des immeubles affectés à des institutions dites libres, en Tunisie on n'a poursuivi que le père Aubry.

Aussi, un grincheux, M. X..., sans doute f... impénitent ou membre de la ligue de l'enseignement, nous demande pourquoi les poursuites se sont bornées à l'abbé Aubry.

La réponse est assez embarrassante. Le cas n'est peut-être pas le même qu'en France. En Tunisie, avec le régime des décrets, généralement fabriqués à la hâte, on ne s'y reconnaît pas beaucoup. Aussi ceux chargés de les faire appliquer, ont-ils souvent de la peine à s'y reconnaître. Il n'y a qu'avec les adversaires du gouvernement local qu'on ne se trompe pas. Leur compte est toujours bon ; au besoin on sait forger les histoires pour les mieux pincer.

Lorsqu'un article est bon, qu'il émane d'un confrère républicain ou d'une plume réactionnaire on ne doit pas hésiter à chercher à le répandre.

Nous trouvons, dans le *Soleil du Midi*, un excellent article de M. Jean Cabasse sur Bizerte et Malte que nous nous en voudrions de ne pas reproduire. On le lira d'autre part.

A propos des précautions prises à l'occasion du séjour des souverains italiens en France, la *Libre Parole* raconte que lorsque M. Loubet vint en Tunisie, M. Hennin, commissaire spécialement attaché à la personne du Président de la République se fit communiquer la liste d'un certain nombre de personnes soupçonnées de professer des opinions plutôt subversives. Dans cette liste, assez longue, figuraient trois médecins, dont le seul crime était de n'avoir pas de clients et de vivre de façon plutôt misérable. On n'hésita pas à les arrêter.

Les trois docteurs, naturellement, protestèrent. Et alors, un dialogue comique, intense s'engagea entre les policiers et les disciples d'Esculape. — Nous ne sommes pas anarchistes, disaient les trois médecins.

— Nous voulons bien vous croire, mais pour plus de prudence, nous vous mettons à l'ombre.

— Ces procédés sont abominables... et patati et patata.

Devant ces récriminations, la police eut un trait de génie.

— Nous allons, dit-elle, vous mener en prison. Vous y resterez trois jours, jusqu'après le départ de M. Loubet. Et vous toucherez une indemnité de vingt francs par jour. Consentez-vous ?

Les trois malheureux consentirent.

— Que voulez-vous ! expliquèrent-ils ensuite. Si nous avions refusé on nous eût arrêtés tout de même et nous n'eussions pas eu les trois louis.

Ces médecins étaient des philosophes.

Notre confrère du *Courrier de Bizerte* annonce non seulement l'agrandissement de son journal, mais son apparition bi-hebdomadaire.

Quoique ne partageant pas nos idées, nous n'en félicitons pas moins notre confrère de cette double transformation, signe de succès.

La présence, ces temps derniers, à Tunis, d'un représentant de la banque de l'Algérie, en vue de la création d'une succursale, détruit à jamais les dernières espérances de ceux qui avaient projeté la création d'une Banque d'Etat.

Il serait à souhaiter que l'éternelle question du Crédit foncier, si impatiemment attendue reçût la solution désirée par la masse des colons obligés de passer sous les fourches caudines des usuriers de toutes religions.

Hâte-toi lentement, semble être la devise de la Compagnie des Batignolles. Encore si cette sage lenteur faisait livrer du bon travail ; malheureusement les lignes construites par cette Compagnie de Tunis à Mabeul, Sousse, Kairouan et Moknine sont là pour prouver le contraire.

Au train où va la construction de la ligne de Kalaa es Senam et le Kef, il faudra plusieurs années pour qu'elle soit achevée.

Ce n'est pas pour faire l'éloge de M. Wiriot, mais si ce travail lui avait été confié, nous sommes bien certains que les trains ne tarderaient pas à rouler d'un bout de la ligne à l'autre.

Depuis de longues années, jamais M. le président Fabry ne s'était attardé aussi longtemps en France.

On en déduit que la Cour d'appel de Tunis pourrait bien retentir notre président à Paris.

Nous croyons savoir que la cause de la présence de M. Fabry en France est absolument étrangère à cette question qui dort d'un sommeil lourd dans les cartons de la chancellerie. Nous préférons cela.

Avec la fin d'octobre, tous les gros bonnets de l'administration seront rentrés de villégiature et la scie cessera.

N'est-ce pas, en effet, une scie que de lire, dans les quotidiens, le lendemain de chaque arrivée de courrier : M. X ou Y ou Z est rentré par le bateau de mardi soir. Il a repris, dès ce matin, la direction de ses services. La formule d'arrivée change à l'infini, mais la prise des services le lendemain est toujours la même.

Cela devient insipide à la fin, et agaçant au possible.

Nous prions nos confrères de vouloir bien se borner à l'avenir d'annoncer le retour de tel ou tel fonctionnaire, puisque cela fait du remplissage ; mais pour Dieu, qu'ils ne nous cassent plus la tête que ces messieurs ont repris la direction de leurs services.

Nous savons tous qu'en retournant à leurs postes, les gros budgétivores dont on annonce le retour ne viennent pas pour jouir du climat ni même pour chercher à faire notre bonheur ; c'est contraire au fonctionnarisme, alors que la scie cesse s. v. p.

Jeudi dernier les avocats inscrits au grand tableau de l'ordre des avocats du barreau de Tunis ont procédé à l'élection du conseil de l'ordre.

On a été élus : MM. Gaudiani, bâtonnier sortant, 31 voix ; Cirié, 29 voix ; Delmas, 28 voix ; Dasconaguerre, 27 voix ; Usannaz, 23 voix, conseillers sortants ; de Matteis et V. Scialom, conseillers nouveaux.

Les sept conseillers se sont réunis immédiatement après leur élection et ont procédé à la nomination du bâtonnier et du secrétaire du conseil de l'ordre pour l'année 1903-1904. Suivant la tradition, M^e Gaudiani ayant terminé ses deux années de bâtonnat, ne se repré-

Ont été élus à l'unanimité : M^e Cirtier, bâtonnier ; M^e Delmas, secrétaire.

Au début de la session d'octobre 1903, sur la proposition de M. Marchis, vice-président, le Conseil général de Constantine a voté une subvention de 6.000 fr. en vue de l'érection d'une statue à son ancien Président, M. Jérôme Bertagna, ancien maire de Bône.

En outre, cette assemblée s'est érigée en Comité chargé de recueillir des souscriptions dans la colonie.

MM. Aubry, député et Plantié, préfet de Constantine, ont été élus présidents de ce Comité qui a choisi comme secrétaire général M. F. Beuscher, rédacteur en chef de l'*Indépendant*.

MM. les fonctionnaires des départements de Constantine qui désireraient souscrire, sont priés de ne le faire que sur les listes imprimées qui sont adressées par le Comité à toute les administrations.

MM. les fonctionnaires des départements d'Alger et d'Oran et les autres personnes peuvent, dès aujourd'hui, adresser leurs souscriptions à M. F. Beuscher, rédacteur en chef de l'*Indépendant*.

Les listes de souscription seront publiées par la *Démocratie Algérienne*, de Bône et l'*Indépendant* de Constantine.

La saison théâtrale. — C'est le 14 novembre que s'ouvriront les portes du théâtre municipal. La troupe débutera à ce que nous croyons savoir, dans une pièce d'opéra-comique.

La rentrée. — Depuis quelque temps, les courriers de France arrivent bondés. Parmi les arrivées qui ont le plus intéressé nos élégantes, signalons celles de :

Mme Aurivel, directrice de l'un des ateliers du *Petit Louvre*, l'artiste consommée que toutes nos mondaines ont su apprécier ; Mme Aubert, la première bien connue récemment engagée par MM. Chemla frères pour diriger leur autre important atelier ; Mlle Geneviève Blanc qui revient avec un immense choix de chapeaux modes, élégants et inédits, diriger l'atelier de modes du *Petit Louvre* ; Mme Trépin, qui rapporte à nos élégantes les derniers modèles de corsets créés par les grandes corsetières de la Ville-Lumière.

Après s'être retrempees dans la vie parisienne, ces dames nous reviennent donc pleines de bonne volonté, prêtes à habiller, coiffer, corseter avec le goût et le cachet bien parisiens qui leur sont particuliers, les heureuses clientes des Magasins du *Petit Louvre*.

On vient de renouveler, en Algérie, le coup qui fut fait, il y a quelques années, à notre rédacteur en chef, de passage à Alger, avec cette différence, toutefois, que Masson, poursuivi pour avoir menacé un commissaire de police, ne pouvait exciper du bénéfice d'une loi d'amnistie comme notre directeur, qui fut retenu malgré cela, illégalement par conséquent, pendant trois semaines à la prison civile d'Alger.

Masson s'appretait, l'autre jour, à prendre le bateau à Philippeville pour aller régler quelques affaires à Paris, quand on lui mit la main au collet. Il vient d'être ramené à Constantine et incarcéré pour y accomplir ses quinze jours de prison.

N'eût-on pas mieux fait de le laisser aller régler ses affaires au lieu d'en faire une victime ?

Monsieur le capitaine de vaisseau Aubert, commandant de la marine en Tunisie, est promu au grade de contre amiral.

Nous prions cet officier d'agrée nos vives félicitations.

Nous recevons le premier numéro du journal le *Nord-Africain*.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

La nomination de M. Fages. — L'*Officiel* du 17 courant publie la nomination suivante :

Par décret du 12 octobre 1903 (21 red-jeb 1321), M. Eugène de Fages de Latour, ingénieur des Ponts et Chaussées, est nommé, à dater du premier novembre 1903, directeur général des Travaux publics de la Régence, en remplacement de M. Georges Pavillier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Une lettre de M. Thomson. — En réponse à un ordre du jour de la Fédération tunisienne de la Ligue de l'Enseignement, contenant des félicitations à l'adresse de M. G. Thomson, pour son intervention puissante en faveur de l'application de la loi sur les congrégations en Tunisie, l'honorable député républicain a envoyé la belle lettre de remerciements au Comité de la Fédération :

Monsieur le président du Cercle tunisien de la Ligue de l'Enseignement,

« J'ai reçu l'ordre du jour si flatteur que le Comité du Cercle tunisien de la Ligue française de l'Enseignement m'a

fait l'honneur de voter dans sa séance du 9 octobre. Je suis très touché des sentiments exprimés à mon égard et pour lesquels je vous prie d'agrée et de faire agréer à MM. les membres du Comité mes bien vifs remerciements.

» Le Comité peut être assuré que, conformément au désir qu'il a bien voulu m'exprimer, je me ferai un devoir de prendre en main la défense des intérêts démocratiques de la Régence et d'être l'interprète du Cercle tunisien de la Ligue de l'Enseignement auprès du Parlement, si les circonstances l'exigent.

Chaussures de Chasse, brodequins cousus main et tout cuir, depuis 9 fr. 50, guêtres, moletières. Maison E. Faure et Cie, 14, rue d'Italie.

M. le docteur Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien, de Tunis, spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, 2. Traitement spécial des végétations adénoïdes. — Intubation dans la diphtérie.

Carrière de El-Heri (Bordj-Toum). Fourniture de pierre de taille. Adresser les commandes à la Banque de Tunisie, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

« Gaston THOMSON.

Avocats et Clients

On ne sait plus où nous allons, et il devient bien difficile de dire où nous n'allons pas, tant le dévergondage des consciences a pris de l'ampleur.

Voilà maintenant les avocats qui s'associent avec les entôleuses dont ils ont fait leurs clientes. Le cas de M. Tuillier, accusé par une logeuse d'être venu lui dicter une déposition mensongère, sous menace de dénonciation et d'arrestation, donne la mesure de la moralité qui règne dans cet Ordre si rigide, où la moindre infraction est si sévèrement réprimée par le bâtonnier.

L'affaire Tuillier paraît en avoir révéilé d'autres non moins scandaleuses, comme le dépôt entre les mains de son défenseur des objets volés par un cambrioleur, et aussi des habitudes de racolages qui assimilent certains hommes en robe à des femme qui promènent les leurs sur les trottoirs.

La vérité est que la profession d'avocat ne nourrit presque jamais celui qui l'exerce. Quand les collégiens libérés se sont fait recevoir bachelier ès-lettres, ils ne rêvent plus que leur admission à la Conférence Mole, et quand ils sont passés bacheliers ès-sciences, ils ne voient d'autre carrière que celle de médecin.

Il résulte de cette concurrence dans ces deux métiers un tel encombrement que, pour sortir de la foule et aussi de la misère, il est devenu aux docteurs en médecine souvent indispensable de capituler avec la rectitude et la correction imposées par leurs statuts à ces candidats à l'arrivisme.

Les règlements du barreau, en apparence extrêmement rigoureux, reçoivent en réalité de continuelles crocs-en-jambe.

Les avocats ne peuvent légalement réclamer des honoraires à l'issue du procès qu'ils ont plaidé. Alors, sous le titre fallacieux de « provisions », ils en réclament avant. Il leur est interdit d'aller offrir leurs services à un accusé ou à un poursuivant, mais ils les lui font offrir par des rabatteurs qui prélèvent un tant pour cent sur les affaires qu'ils dénichent.

Puis, peu à peu, la clientèle se faisant d'autant plus rare que la corporation se développe tous les jours, et l'habitude de plaider le faux et le vrai aidant à amortir les scrupules, on en arrive aux manœuvres quasiment frauduleuses, afin d'obtenir des acquittements susceptibles de vous mettre en relief.

Il est très probable que M. Tuillet, en allant solliciter d'une logeuse une déposition destinée à mettre deux de ses locataires hors de cause, ne caressait pas le projet de partager avec ces filles le fruit de leur entôlage ; mais pouvoir inscrire sur son carnet un et même deux verdicts négatifs en faveur d'accusés dont, au premier abord, la culpabilité ne paraissait pas faire doute, constitue un triomphe dont la répercussion influe quelquefois sur toute la vie d'un orateur judiciaire.

Dans ces conditions, et étant donné qu'une plaidoirie n'a jamais persuadé à un juge de modifier l'arrêt qu'il était décidé à prononcer, il serait à la fois plus simple et plus moral de supprimer l'Ordre des Avocats, leurs robes, leurs toques et leurs rabats blancs qui, pas plus que la redingote ou le veston, ne leur inspirent le respect d'eux-mêmes et le culte de la vérité.

Ils continueraient à plaider sous leur responsabilité, c'est-à-dire qu'ils ne bénéficieraient plus du révoltant privilège que les tribunaux leur accordent de lancer impunément contre les témoins

ou les plaideurs des diffamations et des imputations calomnieuses.

Les comparais insultés auraient la faculté de poursuivre leurs insulteurs, ce qui établirait entre les deux parties une égalité dont le besoin se fait sérieusement sentir.

Henri ROCHEFORT.

Fédération Humanitaire

Il vient de se fonder à Marseille une société civile pour le service des retraites gratuites aux vieillards des deux sexes basées sur toutes les dépenses individuelles et garanties par le commerce et l'industrie.

Nous publions, à l'intention du président général de la *Mutuelle Tunisienne*, les grandes lignes de cette fédération certains qu'il y trouvera quelque chose à glaner pour en faire profiter ses nombreux amis de la *Mutuelle*.

L'existence des vieillards, des victimes du travail, n'est point encore assurée ; la politique n'arrive pas à résoudre cette importante question sociale et d'humanité, parce qu'elle s'égare au milieu des nombreux systèmes qui favorisent les uns au détriment des autres, selon le parti qui les présente.

Cette retraite, due à la vieillesse, et dont les législateurs reculent l'échéance de jour en jour, d'année en année, la simple solidarité mutuelle peut la constituer instantanément.

On compte en France 20 millions de personnes âgées de 25 à 50 ans, et 1 million au-dessus de cet âge. Il suffit donc, pour servir les retraités, que 20 adultes, de 25 à 50 ans, prennent à leur charge un vieillard ayant besoin de repos et ne devant plus être astreint à gagner sa nourriture.

La Fédération Humanitaire réalisera cette œuvre éminemment philanthropique.

Elle veut d'abord grouper les hommes de bonne volonté, véritablement imbus des idées généreuses et ne comptant pas avec dévouement ; elle entraînera plus tard ceux qui sont insensibles aux malheurs des autres, mais capables de comprendre que leur intérêt personnel est d'adhérer à cette association assurant une retraite à ses membres.

Le fonctionnement de la *Fédération Humanitaire* est des plus simples.

La société abandonne le fragile système de la capitalisation, toujours trop compliqué et bien susceptible d'amener des mécomptes ; elle demande à 20 sociétaires de subvenir aux besoins d'un vieillard de 60 ans ou moins, et ce sans augmenter d'un centime leur dépenses ordinaires. Elle leur impose le seul devoir de tout acheter chez les fournisseurs de la Société ; et alors, ces derniers, versant le 5 % des recettes produites par les 20 adhérents, en faveur du vieillard, sa retraite est ainsi constituée immédiatement.

Ce qui revient à dire que les sociétaires de la *Fédération Humanitaire*, âgés d'au moins 60 ans, se partagent, trimestriellement, le produit du 5 % sur toutes les dépenses que les adhérents font chez les fournisseurs de la Société.

Pour assurer sa marche et faciliter le contrôle, il est absolument nécessaire que les adhérents exigent les tickets de la *Fédération Humanitaire*, en échange du prix total de tout achat, même le plus minime.

Les fonctions d'administrateur sont absolument gratuites.

Pour cimenter l'union de chaque sociétaire avec la *Fédération Humanitaire*, il est perçu une quantité semestrielle d'un franc dont la moitié sert à couvrir les frais généraux ; d'autre part, pour stimuler le zèle des membres qui ne participent pas encore à la retraite, il est procédé, tous les mois, au tirage de divers lots, en espèces, distribués à titre de remboursement des quotités.

La moitié des quotités semestrielles et le 15 % du produit du ticket est affecté au service des tirages mensuels de remboursement.

Peuvent prendre part à ces tirages mensuels les adhérents qui ont payé la quotité semestrielle d'un franc et qui justifient d'une dépense d'au moins 30 francs, par la remise des tickets, trois jours avant le tirage.

Cet exposé simple et succinct peut être démontré par quelques opérations arithmétiques.

Il a été établi, comme base, que la moyenne de toutes les dépenses d'une personne adulte atteint un minimum de 30 francs par mois ; ce chiffre n'est certainement pas exagéré.

Or, 20 personnes dépenseraient vingt fois plus (30 x 20 = 600 francs).

Le 5 % que les fournisseurs versent sur ces 600 francs qu'ils ont encaissés, donne 30 francs, pour un mois, à la caisse de la *Fédération Humanitaire* ; et cette somme multipliée par les douze mois de l'année, produit 360 francs.

C'est donc bien 360 francs par an que 20 adhérents rapporteraient à la Société.

Si de 360 francs on prélève le 15 %, soit 54 francs, pour le service des tirages mensuels de remboursement, il reste encore 306 francs pour la retraite d'un sociétaire, garantie par 20 membres.

Cette combinaison n'exige aucune capitalisation et la *Fédération Humanitaire*, à peine créée et comptant déjà plus de 1200 adhérents, distribuera ses retraites le 15 octobre prochain, pour le trimestre échu.

Les fournisseurs sont aussi membres de la *Fédération Humanitaire* et participent à tous les avantages de la Société ; ils bénéficient, en outre, de la clientèle qu'elle leur amène.

Ils ont donc un grand intérêt à favoriser le développement de la *Fédération Humanitaire*, association de solidarité et de mutualité, pour se soustraire, en même temps, aux financiers spéculateurs des timbres commerciaux qui leur imposent une perte sans aucune compensation.

Le public, bien renseigné, ne se laissera pas entraîner par l'appât de primes illusoire ; il demandera son inscription à la Société qui lui assure une retraite sans avoir rien à payer.

Comme on le voit par ce qui précède, le but poursuivi par la Fédération est en même temps œuvre de défense commerciale protégeant les magasiniers de chaque quartier en leur maintenant la clientèle et en leur en apportant une nouvelle.

Il faudra donc rompre avec la routine et faire comprendre aux magasiniers qu'ils ont un intérêt majeur à prendre position. Car leur refus prévu, amènerait la création d'un magasin pour les fédérés. Loïn de fermer la porte à un âge déterminé, les sociétaires peuvent rentrer à tout âge, et pour combler les recettes qu'ils auraient dû verser, ils n'ont qu'une obligation s'ils peuvent payer en espèce, celle de faire des adhérents.

Chaque année de retard vaut 30 francs, et ces années de retard se payent par des adhérents qui font bénéficier le sociétaire d'une indemnité de 20 francs à composer sur les années arriérées.

Le maximum de la retraite est de 600 francs. La retraite minimale pour les sociétaires qui n'ont pu remplir leurs obligations est basée sur le principe d'une répartition faite au prorata des efforts fait par chaque ayant-droit.

La retraite varie suivant l'activité des sociétaires, leur insistance à réclamer les tickets de dépenses.

La Société est à peine constituée et cependant une quinzaine de vieillards vont pouvoir prendre part à la répartition du trimestre écoulé.

Mais disons-le en toute sincérité, cette société à peine naissante a rencontré nombre d'obstacles, des individus ont essayé de comprendre la bonne

chez l'enfant du goût, du culte de l'arbre.

2° Résultat matériel : Il serait planté en France par année environ 500.000 arbres. En 10 années, 5.000.000 d'arbres.

Mais, comme je le disais, restreignons nos efforts à l'Algérie. N'éprouveriez-vous pas un sentiment de satisfaction patriotique si un jour l'exemple de l'Algérie était suivi par la Mère-Patrie ?

En Algérie, surtout, il semble utile de faire naître et de propager le culte de l'arbre, car l'Algérie est peuplée d'Arabes qui sont l'ennemi de l'arbre, et d'Espagnols (bien qu'il y ait fort heureusement de nombreuses exceptions) qui pratiquent toujours encore ce que préche leur formule favorite :

« L'arbre sert de refuge à l'oiseau,
« L'oiseau mange le grain ;
« Donc il faut brûler l'arbre. »

Qui de nous n'a entendu dire cette formule dangereuse ? Pour mon compte, je l'ai entendue de la bouche même d'un groupe de cultivateurs espagnols en train de brûler un arbre magnifique dans les champs, entre Maison-Carrée et l'Arba.

.....
Docteur BRUCH.

L'ARBRE

M. le docteur Bruch, l'éminent directeur de l'École de médecine d'Alger, adresse la très intéressante lettre suivante, au journal *Les Nouvelles*, d'Alger.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis avec la plus grande attention, dans *Les Nouvelles*, les remarquables articles de M. Reynaud, intitulés : « L'Arbre ».

L'admirable étude que fait l'auteur du rôle de l'arbre dans la nature et de son influence sur le bien-être des populations est appelée à un grand retentissement ; la compétence spéciale de l'honorable inspecteur des Forêts, la sincérité de sa conviction, ainsi que l'élevation de ses sentiments, auront certainement pour effet de convaincre les sceptiques, de reconforter les adeptes et de stimuler le zèle des pouvoirs publics.

Pour ma part, l'œuvre de M. Reynaud m'encourage à reprendre un thème qui me hante depuis plus de quinze ans comme une véritable obsession... et dont j'ai entretenu, sans le moindre succès, d'ailleurs, — bien des amis et plusieurs personnages haut placés.

Il y a une quinzaine d'années, j'ai communiqué mon idée... fixe... à un inspecteur des forêts ; puis, j'ai prié un ami, chef de la magistrature en Algérie, d'en faire part au Ministre de l'Agriculture (qui était alors M. Méline) ; dans cette lettre, j'émettais l'opinion qu'il serait utile d'organiser à l'Exposition Universelle de Paris (1889) une : Fête de l'Arbre, pour attirer l'attention sur le culte de l'Arbre ; ensuite, j'ai parlé de ce sujet à feu M. Charles Bourlier, ancien député d'Alger ; j'ai écrit à M. le Recteur d'Académie, etc., etc., etc., mais j'ai toujours obtenu un superbe résultat négatif.

Il serait trop long d'énumérer tous mes efforts, toutes mes démarches.

Je me bornerai donc, Monsieur le Rédacteur, à vous demander la permission de rééditer dans les colonnes de votre estimable journal un extrait de la lettre que j'ai écrite le 14 août 1891 à mon honorable collègue le docteur-professeur Trolard, fondateur et président de la Ligue du Reboisement de l'Algérie.

Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la Ligue de Reboisement*, 11^e année, 15 janvier 1892, page 1930.

« Je vous parlais d'une lettre que j'avais écrite à un ami en avril 1889 ; j'ajoutais que cet ami avait bien voulu la transmettre à une haute personnalité à Paris où, sans doute, la réponse fut... un sourire de bienveillante indulgence.

En effet, j'étais trop présomptueux, je le reconnais, j'osais parler de la France entière. Il faudra être plus modeste et, si vous m'approuvez, essayer pour l'Algérie seulement. Je vous donne quand même mon projet, tel qu'il était, tel que je l'avais rêvé souvent en France, pendant que le wagon longeait sur les voies ferrées d'immenses étendues de terrains vagues et improductifs, des pentes de montagnes qui glissent des roches qui s'effritaient, etc., etc. On pourra rire de ma naïveté, soit ; on ne pourra pas contester mes bonnes intentions.

Voici le projet : ce serait une loi...

Article premier. — Tout Français plante un arbre.

Art. 2. — Cet arbre est planté pendant le temps de la scolarité.

... Dispositions corollaires : La surveillance de l'exécution incombe au ministère de l'Instruction Publique. L'enfant (sexes masculin) plante un arbre pendant son passage à l'école primaire, ou à l'école secondaire.

Les plantations seront faites après entente avec le service des Ponts et Chaussées, sur les terrains vagues des communes, le long des routes, sur les pentes raides des montagnes, contre les rochers qui s'effritent, qui glissent, etc.

Les plants sont fournis par les communes.

Les dépenses d'outillage sont assurées par les communes et par les dons volontaires des citoyens, en argent ou en nature.

L'enfant soignera son arbre et le surveillera pendant au moins une année ; après ce délai, il sera soigné par la commune ou par le service de la voirie. Le produit en bois, s'il peut être exploité plus tard, reviendra aux communes, ou en partie à l'Etat, si l'Etat fournit des subsides.

Les résultats seraient :

1° Résultat moral : Développement

Spectacles et Concerts

TUNIS

Représentations de Jean Coquelin

au Théâtre Politeama Rossini

On nous annonce pour bientôt deux représentations extraordinaires avec le concours de M. Jean Coquelin accompagné d'une troupe d'artistes des premiers théâtres de Paris. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces soirées dont voici le programme :

1^{er} Le *Député de Bombignac*, comédie en trois actes d'Alexis Bisson ; les *Femmes Savantes*, comédie en 5 actes de Molière.

2^e Le *Dépit amoureux*, comédie en 2 actes de Molière ; le *Bourgeois Gentilhomme*, comédie en 5 actes de Molière.

Ce sont deux spectacles de famille qui donneront certainement toute satisfaction aux nombreux amateurs que compte notre ville.

MARSEILLE

GYMNASÉ

Jamais affluence aussi nombreuse que ces jours derniers ne s'est présentée au Gymnase. D'ailleurs on a refusé du monde c'est dire quel succès il a eu avec *Les Cloches de Corneville*, la *Belle Hélène*, le *Bossu*, les *Femmes Savantes* etc... Tous les artistes se sont tirés à bon compte dans chacun de leur rôle. Il est juste de placer en première ligne l'agréable ténor Lagairie fort applaudi et à qui le public a réservé un accueil sympathique. On ne doit pas tenir compte de l'inconduite de quelques gèneraux qui ne se glissent aux galeries que pour introduire la discorde. Seulement avec ces gens rien ne prend, car le public seul peut juger consciencieusement. Delprat, Saint-Léon, Derval, Lespinasse, Grivar, ainsi que Mmes Girard, Deschamps, ont su charmer tour à tour les spectateurs. — Mlle Dubruys, Raymond et Denneville ont été appréciés dans *Jean-Marie*, de *Theucriet*.

Certes avec de tels éléments M. d'Albert, peut affronter, pour l'opérette, les Marseillais qui conviendront volontiers de la valeur des interprètes talentueux du Gymnase.

PALAIS DE CRISTAL

Et nous disions vrai lorsque, dans notre avant-dernière critique nous attendions de M. Pompéi, quelque sensationnel numéro. Serait-ce pour mettre en évidence sa compétence de directeur, ou alors pour satisfaire à ses habitudes, qu'il a remanié son programme ? Le fait est que des éloges lui sont à adresser car depuis mercredi nous avons été émerveillés par quelques artistes. Tout d'abord félicitons la troupe arabe de Hadj Mohamed, composée de sept personnes plus fortes, plus extraordinaires les unes que les autres. Célèbre se dit-elle, eh bien ! c'est sans contredit absolument logique.

Tous d'une souplesse inimaginable ont fait tour à tour des mouvements qui ont à la fois soulevé et l'admiration et le fou rire. Toute la salle croule en les voyant, et cette agréable troupe se retire de la scène ne sachant que faire pour récompenser les justes et frénétiques applaudissements des spectateurs.

La belle Dziria et son danseur, ainsi que Bergeret, les 4 Borghetti, Villerville, sont l'objet de chaleureuses ovations. Adams reste toujours le gâté. Voilà une semaine de bonnes recettes à prédire à la direction que nous félicitons volontiers de ces nouveaux engagements.

ADET.

PLUS DE MILLE APPROBATIONS

d'Éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE

Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs sains

Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

« Andreas Saxlehner »

L'ÉTERNELLE BLESSÉE

L'éternelle blessée ! c'est Michelet qui appelle ainsi la femme. Combien hélas l'expression est juste ! C'est surtout dans les grandes villes, dans les centres, dans les agglomérations que l'on peut constater cette terrible délicatesse de santé de notre charmante compagne. Son ennemi le plus grand dans les villes, c'est la constipation, qu'il s'agit de combattre avec énergie et constance. En vérité, c'est facile, point coûteux, point désagréable, et plus que tout autre chose efficace, que de prendre à jeun un verre d'eau d'HUNYADI-JANOS de temps à autre, sans rien changer à la manière de vivre. La constipation est ainsi évitée, grâce à cette eau purgative minérale, ni concentrée, ni chargée, et qui constitue, d'après l'avis de tous les médecins, le purgatif le plus complet qui existe. Réclamer la marque.

La "Petite Tunisie" est en vente :

A Marseille, dans tous les kiosques et librairies, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare Saint-Charles.

A Paris, chez M. Gauthier, 10 boulevard des Capucines et à la gare de Lyon et dans tous les kiosques des boulevards des Capucines, Montmartre et des Italiens.

A Vichy, chez M. Giroux-Berne, Bouille et Ajust, dépositaires de journaux, ainsi qu'à la bibliothèque de la gare.

A Lyon, Aix-les-Bains, Toulon, Nice, Monte-Carlo, Monaco et Cannes, aux bibliothèques de ces gares.

A Brides-les-Bains, chez M. Ducloz, libraire, parc de l'établissement.

A Genève, à l'Agence générale de journaux, 7, boulevard du Théâtre.

A Uriage, chez M. Xavier Dravet, libraire.

Au Mont-Dore, chez M. Acharme, librairie Moderne, en face de l'établissement.

A Luchon, chez M. Dourtan, libraire, allée des Bains, 24.

A La Bourboule chez, Mme Paul Cytere, libraire.

PETITES ANNONCES

à 0 fr. 80 la ligne

A Vendre, à Tunis, joli café, belle situation de grand avenir, sacrifié pour cause de départ.

S'adresser aux bureaux du journal à Marseille, 5, rue Chevalier-Roze ou à Tunis, 2, rue Hannon.

On Demande des correspondants payés à Sousse, Sfax, Gabès, Kairouan, Bizerte, Ferryville, Ghardimaou, Nabeul, Mehdiya, Djerba et Monastir.

S'adresser à la direction, 5, rue Chevalier-Roze, à Marseille.

Collaborateurs littéraires sont demandés partout.

S'adresser 5, rue Chevalier-Roze, Marseille.

LA HERNIE GUERIE

Toutes les hernies, efforts, descentes et maladies similaires de l'homme comme de la femme, sont immédiatement soulagées et vite guéries sans opération et sans souffrances par le nouveau bandage pneumatique et sans ressort breveté s. g. d. g., inventé et perfectionné par le plus grand spécialiste de Paris, M. Claverie.

Aussi, dans leur propre intérêt, toutes les personnes atteintes de ces terribles infirmités ne doivent-elles pas acheter le bandage ni se faire opérer sans avoir vu cet éminent praticien, le seul sérieux et compétent, qui visitera les malades et fera lui-même l'application de son merveilleux appareil à :

BIZERTE, Grand-Hôtel : Lundi 2 novembre ;

SOUSSE, Grand-Hôtel, mercredi 4 novembre.

TUNIS, chez M. Carbonnière, pharmacien, 7, rue Léon-Roches : Jeudi 5 novembre, vendredi 6 novembre.

Le *Traité de la Hernie*, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée est envoyé gratuitement et sans frais à toutes personnes qui le demandent à M. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits des express européens de la Compagnie des Grands-Hôtels.

Louis GARENNE

Bizerte

Seul concessionnaire pour la Tunisie,

Tripoli et Malte

Entrepôt de Bizerte : rue de Barcelone

VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BEHRENS

23, Rue d'Italie, 23. — TUNIS

Liqueurs de Marque.

Livraison à Domicile

BUREAU POSTAL PRIVÉ OFFICIEL

Pour Marseille et la Région

9 Rue Beauvau, 9 (à l'entresol)

Cette création d'une utilité publique incontestable, basée sur un fonctionnement parfait, ne peut être que très appréciée par la population marseillaise qui y aura recours, ainsi que Messieurs les Négociants fréquentant la Bourse.

Les nombreux voyageurs, touristes, navigateurs et artistes qui nous visitent chaque jour y trouveront aussi de nombreux avantages.

Salle de correspondance. — Dépôt de petits colis.

Entreprise de Menuiserie et Charpente

MAISON FONDÉE EN 1882

Albert ACQUILINA

Avenue de Londres prolongée

(Près la Compagnie Française des Tramways)

TUNIS

Meubles de tous styles
Travaux d'art. — Usine à vapeur. —
Société mécanique. — Travail soigné

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar saponiné Le Beuf*, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. ; les 6 flacons 10 fr., dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE.

Bruits. - Bourdonnements. - Surdité

Guérison assurée par le microphone électro-trique invisible. Prix : 25 fr. la paire.

Envoi contre mandat poste à M. J. PIN-GUET, ingénieur-électricien, breveté (Vichy-Allier).

Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zerkoun), les lundi, mercredi et vendredi, de 8 h. à 11 h. du matin.

Monts-de-Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux
des 13 Août 1879
et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

MACHINES AGRICOLES

PELLET, AZERM & PERRIN

16, Avenue de Carthage. - TUNIS

MASSEY HARRIS

Moissonneuses-Lieuses
Faucheuses
Cultivateurs canadiens et
Semoirs
Herses canadiennes à ressort

Moulins "BENTALL"

Concasseurs, Broyeurs,
Hache-Paille

Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". — Charrues Sanglier, genre

"RUD SACK". — Charrues américaines.

Reclamez partout

LES TIMBRES BLEUS A 0.25

Entrée Libre. - 16, rue Ab-Djasiser. - Entrée Libre

PARFUMS RÉGENCE

Spécialité d'eau de fleurs d'orange

Muraour et Longuesserre, Parfumeurs - Distillateurs

A. NABEUL (Tunisie)

Demandez dans tous les grands magasins

AU BOUQUET DES BEYS

Pour la toilette et le mouchoir

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre

PLAQUE

« Pierre à bâtir et pierre de taille »

Briqueterie de premier ordre

Briques plates et creuses. Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser : 12, Avenue de Carthage, et à son usine, à El Afrane, banlieue de Tunis.

TERRAIN

Appartenant à M. DJLANI MARCHAND

Situé à Saint-Germain-les-Bains entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

A Vendre

avec facilité de paiement. Situation splendide pour villégiature

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Querci, 6, rue de Suède. -- TUNIS.

CABANON à vendre à Saint-main, 3 pièces, cuisine véranda, avec 3000 mètres de terrain plantés d'arbres fruitiers vigne, écurie, remise, poulailler, pigeonnier, dépendances, etc.

Prix modérés. — Facilités de paiement

S'adresser au bureau du Journal.

MANUFACTURE D'AVIRONS

Louis Durbec

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégaies, 37 (quartier St-Jean)

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Am-specks. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Ecouvillons. — Escopes à main. — Escopes à manche.

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

Hors concours, Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

Grand Prix



Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boullenger".

D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. — 14, Avenue de France. — TUNIS

AGENCE ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement

TRANSPORTS & DÉMÉNAGEMENTS

Avances sur marchandises

A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la *Petite Tunisie*, 1,3,5, Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines Linotypes de la Maison W. BEHRENS, r. Réaumur, Paris

THE ENGLISH STORES

11, rue de Constantine. — (à côté de la Banque Algérienne)

EMPORIUM ANGLAIS

Dépôts d'Articles exclusivement de fabrication anglaise

TEA MERCHANTS



To His Majesty

Produits alimentaires de MACONOCHE
 Conserve de MACONOCHE
 Confitures de MACONOCHE
 Confiserie de MACONOCHE
 Viande en boîte de MACONOCHE
 Langue en boîte de MACONOCHE
 Poisson frais en boîte de MACONOCHE
 Pickles de MACONOCHE
 Pâtés de MACONOCHE
 Jambon en boîte de MACONOCHE

Thé et café de la Maison LIPTON
 Savon de la Maison PEARS

L'ÉMULSION SCOTT

Harnais. - Chaussures. - Coutellerie. - Brosseries. - Fusils. - Cravaches. - Vernis. - Bourrellerie. - Lits en fer, en cuivre. - Outils agricoles. - Outils pour mineur, charpentier, etc.

Société Tunisienne d'approvisionnement

22, Rue d'Italie. -- TUNIS

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'Administrations.

Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Chemiserie - Bonneterie

DEPOT DES USINES **TORRILHON et Cie** DEPOT DES USINES
 de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION

ALGÉRIE-TUNISIE

MARSEILLE. — 7, Rue de la République. — MARSEILLE

Départs Réguliers Hebdomadaires

tous les samedis, à midi TUNIS, direct.	VILLE de SFAX	Cap. Corno
1. les dimanches, à midi Philippville et Bône..	VILLE de NEMOURS	Cap. Tull

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT de 1er ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

Médaille Or et Argent

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS

Camionnage

aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et vice-versa

par colis ordinaire 0,50

par petits colis 0,25

Expéditions par grande et petite Vitesse

Embarquements-Débarquements Opérations de Douane

Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOULONNAISE. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.

— DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.

— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.

— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.

— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.

— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 h. du soir.

— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Grand Bar de l'Univers

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant.

Etablissement complètement remis à neuf.

CONSOMMATIONS de 1er CHOIX LIQUEURS DE MARQUE

FABRIQUE DE BOUGIES

en stéarine

Franco-Africaine, rue de Bône, 6

TUNIS

Produits de 1re qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrication de dépôt de cires, et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises.

Dépôt au Souk et Grana, chez M. Joseph di J. Lumbroso.

La Maison Franco-Africaine, se recommande à la préférence du public par le choix et la qualité de ses produits.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle: Pain pour sandwiches, noir et blanc.

Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEUR

Très peu gazeuse Gazeuse

Dépôts à Tunis:

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

LE MONDE

Cie Française d'Assurances

sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL:

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(Sous le Contrôle de l'Etat)

VIE — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de sur vie. — Nues-proprietés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont accordées par le CREDIT FONCIER DE FRANCE. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'Avenue de Paris).

Agences Régionales: M. Lalou HACCOUN, à Bizerte; CHEZ et DANINOS à Sousse; César BONAVITA à Sfax; Léon HANGUN à Souk-el-Arba; F. SROUSI à Nabeul; Is. SAADA à Gabès.

MOISSONNEUSES, LIEUSES, FAUCHEUSES, RATEAUX MAC COR MICK

Les Meilleures Machines du Monde

1er Grand-Prix. - Paris 1900. - La plus Haute Récompense

Maison R. WALLUT et Cie

38 Premiers Prix sur 30 Concours officiels en 1888, 1899, 1900, 1901, 1902

26, Rue du Portugal. — TUNIS

FICELLE MAC CORMICK, PURE MANILLE

SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité

qui sert à tirer l'eau à TOUTES PROFONDEURS et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et moderne et à n'importe quel diamètre.

Prix: 450 fr.; paiement après satisfaction

Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et Cie, à Reims (Nord).

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de toutes grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. — Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs. — Ville de Paris, Exposition 1900. — Membre du Jury, Hors concours. — On demande des représentants.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes Vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

Prix défiant toute concurrence

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés,

Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 0/0 — jusqu'à 18 mois 2 0/0 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 — au delà 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital: 30 millions

Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Gardes de Titres. — Paiement des Coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 — 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 — 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à Vue: 2 0/0.

Outillage Agricole et Industriel

BENEDITE ET DIDI

28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES DE TOUS MODELES & DE TOUTES DIMENSIONS

DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX

et tout le nécessaire pour la campagne des labours

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS

Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie

Demander le Catalogue Automne 1902

RAYMOND VALENTI

Ingénieur-Architecte

22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. — Construction industrielle et rurale. — Arrosage. — Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Broderies et Dessins

11, rue Chaker, 11

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BERTRAND et Cie

TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples

Installation d'usine

Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène

Captage, Élévation et distribution d'eau

Appareils de sondage

Installations électriques: éclairage et transport de force

Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles

Fonderie de fer et de bronze

Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

A LA VILLE DE SFAX

11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS

Huile d'Olive pure extra supérieure

LIMBERI NICULI

de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX

Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se... fr. 1 40 d' fine..... 1 00

d' super..... 1 20 d' demi-fine... 1 00

d' ordinaire... 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges

Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DÉTAIL: Avenue de Carthage

MAISON TH. PILTER

DE PARIS

Succursale 19, rue de Portugal. — Tunis

J. BISMUTH, directeur

Matériel Agricole

Charrues. — Herbes. — Appareils de battage. — Moissonneuses-lieuses. — Faucheuses. — Rateaux à cheval. — Presses à fourrages. — Concasseurs. — Ha che-paille. — Coupe-racines. — Couteaux à foin. — Grillages galvanisés. — Ronces artificielles. — Fourches américaines.

Appareils de Laiterie

Écremeuses centrifuges. — Barattes. — Pots à lait.

Instruments Viniçoles

Pressoirs. — Fouloirs. — Banastres. — Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et à chapeliers. — Réfrigérant Guillebaud.

Matériel pour Entrepreneurs. — Appareils de pesage. — Moulins à vent, tout acier "Samson". — Charrues "Oliver".

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL A TUNIS

Opérations de la Société

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et au terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédits sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS. — EMISSIONS.

Aux Armes de Saint-Etienne

23, Rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir — Articles de chasse — Bicyclettes des premières fabriques françaises

APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DEPÔT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie

Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.

Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.

Dépôts à vue et à échéance fixe.

Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.

Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)

Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothé